

ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LA GIRONDE

SCRUTINS DU 28 OCTOBRE 2020

COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES COLLECTIVITÉS NON
AFFILIÉES (1)
Représentants des établissements publics

DÉCLARATION COLLECTIVE DE CANDIDATURES

NOM DE LA LISTE :

CANDIDAT TÊTE DE LISTE :

N°	NOM ET PRÉNOM	MANDAT ÉLECTIF Président(e) ou Vice- président(e) ou membre de l'organe délibérant	ÉTABLISSEMENT PUBLIC
TITULAIRES (6 candidats pour 3 sièges à pourvoir)			
1			
2			
3			
4			
5			
6			
SUPPLÉANTS (6 candidats pour 3 sièges à pourvoir)			
1			
2			
3			

N°	NOM ET PRÉNOM	MANDAT ÉLECTIF Président(e) ou Vice- président(e) ou membre de l'organe délibérant	ÉTABLISSEMENT PUBLIC
4			
5			
6			

(1) Collectivités non affiliées ayant demandé à bénéficier des missions prévues au IV de l'article 23 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée